



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2019

### Compte-rendu de réunion

---

#### Présents :

**Moïse CARON (Maire)**

Henri VENTROUX (Adjoint)

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ (Adjoint)

Thierry HECTOR

Daphné PERROT

Yannick CAILLET

Liliane MARSAC

#### Absents excusés :

Marie-Jos LIGIER (procuration à M. Ventroux)

#### Absents non excusés :

François MINEAU

Claudine LECLERE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h

Secrétaire de séance : Brigitte MOLLET

---

### RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1/ Point financier
- 2/ Délibérations
- 3/ Point urbanisme
- 4/ Point animation
- 5/ Communication
- 6/ Divers

#### 1/ POINT FINANCIER :

Concernant les dépenses à fin décembre 2018, d'après le tableau mensuel présenté à chaque conseil municipal elles arrivent à 91.33 % par rapport au budget global.

On note une augmentation sur le compte « alimentation » due à la société CONVIVIO qui nous prépare les repas depuis la rentrée scolaire de septembre, mais le comparatif par rapport à la précédente situation ne pourra se faire que sur une année complète.

Une légère hausse concernant l'entretien du matériel roulant et sur le compte « télécommunication », nous venons de négocier un nouvel abonnement qui devrait réduire les factures sur 2019.

A signaler sur le compte « contrat prestation de service » une forte augmentation due à nos agents (intérimaires et en CDD) que nous avons budgété avec les salaires et charges. La perception nous les a fait mettre en chapitre 011 et non plus 012 comme prévu au budget, ce qui explique la différence. En dehors de cette modification, les dépenses sont conformes.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL  
27120

**2/ DELIBERATIONS :**

1/ Décision modificative : virement du chapitre 012 (salaires et charges) - 15 000 euros vers le chapitre 011 (charges à caractère général) + 15 000 euros pour payer les dernières factures sur l'année 2018.

Résultat du vote à main levée :

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

Dont 1 procuration

2/ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de faire des dépenses d'investissement sur 2019, à hauteur de 25 % du montant du budget d'investissement de l'année dernière, et ce avant le vote du budget primitif 2019.

Résultat du vote à main levée :

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

Dont 1 procuration

3/ Il est demandé au SIEGE de changer les candélabres de l'ensemble des Clos de l'allée des bois, qui ne sont pas aux normes. La participation de la commune s'élève à 20 % du montant global, répertorié sur deux devis soit :

- 3 000 euros pour le clos des vallons
- 3 666.67 euros pour le clos de la coudraye

Résultat du vote à main levée :

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

Dont 1 procuration

4/ Il a été envoyé « la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité » qui a été adoptée par le bureau de l'A.M.F. à l'unanimité. Afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'A.M.F. engagera avec l'Etat il est demandé aux Elus leur soutien.

Résultat du vote à main levée :

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

Dont 1 procuration

5/ Monsieur le Maire met au vote les autorisations d'absences pour événements familiaux et exceptionnels. Après avoir consulté les trois propositions présentées :

- Code du travail
- Statut général fonctionnaires de l'Etat
- Comité technique paritaire Centre de gestion de l'Eure

Il est décidé d'adopter les autorisations d'absences du Comité technique paritaire du Centre de gestion de l'Eure.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL  
27120

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 1 procuration

**3/ POINT URBANISME :**

- 1) Il va être prévu une réunion concernant l'avancement du projet « Saint-Vincent » avec le service de l'instruction du S.N.A. et le Groupe MONCEAU pour établir le cahier des charges du lotissement.
- 2) Lotissement « côte de la Chesnaie » toujours en attente de définir le nombre de parcelles (proposition de 4 parcelles)
- 3) Concernant le projet « les Clairières de la Fortelle » nous n'avons à ce jour pas de nouvelles.
- 4) Affaire Tejero, en attente car Mr Tejero a fait appel de la décision de rejet du TA

**4/ POINT ANIMATION :**

Daphné Perrot estime que les vœux du Maire, un soir en semaine (mardi) a eu un bon retour malgré l'absence de nombreux Elus, invités par le Président de la République pour le grand débat. Elle propose une date : le samedi 30 mars 2019 pour faire une cérémonie de remise de médailles et de mise à l'honneur de deux agents communaux dont le départ en retraite est imminent.

La fête du village est programmée le samedi 6 juillet 2019 avec cette année un rassemblement de voitures. Daphné Perrot va également se renseigner pour voir la possibilité de créer un Comité des Fêtes.

La commune par contre ne prévoit rien pour les cérémonies du 8 Mai.

**5/ POINT COMMUNICATION :**

Yannick Caillet a mis en place en salle de réunion (rez-de-chaussée) de la Mairie, un cahier de doléances que chaque habitant de la commune peut venir compléter et ce jusque mi-mars 2019. Les doléances sont également reçues via le site internet de la commune.

A ce jour 8 doléances papier et 10 sur le site internet.

Il va être distribué par les conseillers municipaux dans les boîtes aux lettres de chaque habitant un agenda 2019 qui a été confectionné en partie par Yannick Caillet et qui est totalement gratuit grâce aux annonceurs.

Il va être mis en place par le biais d'une application un système de « co-voiturage Eure »

Le mardi 5 Février prochain il est proposé un repas des Séniors à la cantine scolaire, pour ce premier repas le nombre de places maxi est limité à 10 personnes. Les inscriptions seront prises au secrétariat de Mairie.

A la cantine scolaire, une mesure du bruit va être enregistrée pour améliorer la qualité du service du midi.

Il va être demandé à Madame PERCEBOIS, Professeur des écoles, à quel endroit devra être installé la nouvelle aire de jeux pour les maternelles.

Yannick Caillet propose que chaque commission se réunisse au minimum deux fois par an.



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**  
27120

Monsieur le Maire confirme les dates des conseils municipaux pour l'année 2019 :

Jeudi 17 janvier	Jeudi 18 juillet
Jeudi 14 mars	Jeudi 19 septembre
Jeudi 16 mai	Jeudi 14 novembre

**6/ DIVERS :**

. Monsieur le Maire a contacté la société JVS on line pour une mise en place sur la commune d'un site « mes alertes citoyens » qui consiste à envoyer un sms à chaque habitant pour les informer d'une alerte émanant des services de la Préfecture. Ce sujet sera étudié à une prochaine réunion de la commission communication.

. Le point sur les brûlages des végétaux va être étudié, sachant que pour le moment il est strictement interdit de brûler. Il pourrait être envisagé d'autoriser les feux, soit par quartier sur 1 journée ou 1 semaine soit d'autres possibilités à définir. Monsieur le Maire va se renseigner concernant le prix d'une location de bennes pour végétaux installées à plusieurs endroits de la commune.

. Installation de pots et jardinières à Cocherel, Rue Aristide Briand devant l'ancien restaurant, pour éviter que les camions se garent sur le trottoir. Possibilité sera laissée aux voitures de se garer.

Point travaux :

- . Lotissement Rue de Saint-Vincent et Côte de la Chesnaie
- . Mise en sécurité RD à Cocherel
- . Chauffage école à revoir dans sa totalité de fonctionnement
- . Elagage des différents clos
- . Peinture de l'école côté cour
- . Remplacement des candélabres (clos de l'allée des bois)
- . Réfection voirie Rue de la chapelle et Rue de la cavée
- . Pose 2 boîtes à livres
- . Maintien et renforcement du fleurissement et des decorations de Noël
- . Diagnostic du Réseau électrique Côte de la chesnaie
- . Gestion des eaux pluviales Côte de la chesnaie
- . Electrification des cloches de l'église
- . Réfection du mur du cimetière
- . Arrivée du haut débit

La séance est levée à 21 heures 45

---

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 14 Mars 2019 à 19 heures

*A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*